

« Devenez Éco-acteur : agir pour la transition écologique »

RÈGLEMENT

Principes généraux

La communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) est engagée dans la transition écologique, notamment en faveur de la préservation des ressources naturelles telles que l'eau et la biodiversité. Afin de multiplier les initiatives en ce sens, RLV mobilise l'ensemble des acteurs du territoire à ses côtés.

Après du jeune public, RLV réalise chaque année de nombreuses actions d'éducation à l'environnement et au développement durable. Grâce au nouveau dispositif « Devenez Eco-Acteur : agir pour la transition écologique », RLV souhaite inciter les structures jeunesse à aller plus loin en soutenant leurs projets collectifs.

Les objectifs poursuivis par RLV sont les suivants :

- **Développer les changements de comportements** écologiques,
- **Encourager la préservation des richesses naturelles** du territoire,
- **Créer plus de liens entre acteurs** du territoire et valoriser les initiatives locales.

Structures éligibles

Ce dispositif s'adresse à toutes les **structures du territoire de RLV***, accueillant des jeunes entre **6 et 15 ans** : établissements scolaires, centres de loisirs, espaces jeunes ...

Les candidatures portées ces structures « jeunesse » devront être déposées par les entités juridiques auxquelles elles sont rattachées.

* Voir liste des 31 communes composant la communauté d'agglomération de RLV : [ici](#).

Projets attendus

L'appel à projets vise à soutenir ces organismes « jeunesse » lorsqu'ils ont défini un **projet collectif** pour préserver concrètement l'environnement. Ce projet devra recueillir l'**adhésion de toutes les parties prenantes** : équipe pédagogique, publics usagers, partenaires. Les actions seront définies puis mise en œuvre avec leur participation, dans une perspective de changement de pratiques et/ou d'aménagements de sites.

Deux thématiques sont plus particulièrement mises à l'honneur : **l'eau et la biodiversité**. Dans ces domaines, il s'agit de répondre à des enjeux de sobriété (ex : économie de ressources), de protection ou de restauration de la qualité des écosystèmes (ex : lutte contre les pollutions) et de durabilité (ex : réutilisation des ressources).

Exemples d'actions en faveur de la préservation de l'eau :

- ✓ Incitation à des usages plus raisonné d'eau pour réduire les consommations
- ✓ Installation de récupérateurs d'eau ou d'équipements hydro-économes (ex : chasse double-flux)
- ✓ Choix de produits d'entretien / de matériel pédagogique / d'alimentation sans produits chimiques pour prévenir la pollution des milieux aquatiques

Exemples d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité :

- ✓ Végétalisation et mise en place d'entretien différencié des espaces verts
- ✓ Installation d'aménagements pour développer la biodiversité sur site (ex : nichoirs)
- ✓ Choix de produits d'entretien / de matériel pédagogique / d'alimentation issus de ressources locales, gérées durablement ...

Les organismes candidats sont invités à mener des **démarches globales de projet**, au sein de leur structure et sur le territoire. **Les actions pourront être conduites sur plusieurs mois** (dans la limite de deux ans), avec différentes étapes à suivre pour le déploiement des projets :

- 1- **Etat des lieux** : diagnostic préalable pour l'étude de la situation initiale, des attentes et des besoins (ex : étude de consommation d'eau, visite de terrain ...) ;
- 2- **Mise en place d'un plan d'actions** personnalisé : phase d'appropriation des enjeux par des temps de partage de connaissances (ex : animation d'une fresque, intervention de spécialistes sur les sujets ...), création d'aménagements de sites (ex : aires terrestres ou fluviales éducatives) et sensibilisation des usagers aux pratiques écologiques (ex : défis d'économies d'eau) ;
- 3- **Valorisation** : évaluation des impacts du projet (ex : campagnes d'observation), communication pour restituer et essaimer le projet (ex : exposition).

Nature de l'aide RLV

Tout au long de cette démarche, les lauréats bénéficieront d'un **accompagnement pris en charge** par RLV, défini à partir des besoins formulés par les structures candidates. Une personne qualifiée sera ainsi mise à disposition pour soutenir les équipes éducatives dans la conduite des projets retenus. Ce professionnel leur viendra en appui dans la concrétisation des actions prévues, l'évaluation des résultats et l'animation de séquences avec les publics.

Le nombre d'interventions sera déterminé par RLV en fonction de la dimension des projets concernés et de leur niveau d'avancée (sur la base de 3 demi-journées à minima), dans la limite de l'enveloppe budgétaire affectée par la communauté d'agglomération à ce dispositif. Les séances d'accompagnement seront planifiées tout au long de l'année, avec des **temps individuels** par structure, ainsi que des **temps collectifs** pour favoriser les échanges entre acteurs du territoire. De plus, des **ressources** pédagogiques pourront être apportées pour faciliter la réalisation des projets.

Au terme de la 1^{ère} année d'accompagnement, les lauréats qui auront amélioré leurs pratiques pourront solliciter une aide à l'investissement de RLV pour le financement d'équipements et d'aménagements éco-responsables dans des conditions qui restent à définir.

Engagement des lauréats

Toute structure candidate à l'appel à projets « Devenez Eco-acteur » s'engage à :

- Définir une personne référente du projet et une équipe en charge du suivi général et de la mise en œuvre des actions,
- Participer activement à l'accompagnement mis en place (temps collectifs et individuels) ainsi qu'à la restitution globale du projet et au bilan du dispositif,

- Assurer la publicité du soutien de RLV aux projets aidés et associer la Communauté d'agglomération pour toute démarche de valorisation des actions soutenues dans le cadre de cet appel à projets,
- Autoriser RLV à communiquer sur les projets accompagnés et les structures bénéficiaires du dispositif. Les élus ou services de la Communauté d'agglomération pourront effectuer une visite des structures et prendre part aux actions et événements soutenus.

Modalités de candidature

Le dossier de candidature à l'appel à projets engagé en novembre 2024, en téléchargement sur le site Internet de RLV (rubrique Développement Durable), est à compléter par les organismes souhaitant bénéficier de l'accompagnement initié par RLV. Il est à retourner **avant le 20 décembre 2024**, par mail ou par courrier : voir coordonnées de contact.

Tout dossier insuffisamment détaillé ou remis après la date de dépôt ne sera pas accepté. Des pièces complémentaires pourront être demandées lors de l'instruction du dossier.

Un nouvel appel à candidature pourra être engagé en 2025 et/ou 2026 en respectant les principes énoncés ci-avant.

Sélection des projets

Les projets éligibles seront analysés sur la base des critères ci-après :

- La **cohérence du projet** par rapport aux objectifs fixés par l'appel à candidature ;
- La **qualité générale des actions** envisagées et leur impact ;
- Le **niveau d'implication de la structure** et les capacités opérationnelle à la conduite du projet (équipe, moyens dédiés, calendrier ...).

Le choix des lauréats « Eco-acteurs » sera acté par décision des élus de RLV. Chaque porteur de projet sera notifié de l'issue des sélections.

Contacts

Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans

Service environnement et urbanisme

Adresse : 5 Mail Jost Pasquier, CS 80045, 63201 Riom cedex

Tél. : 04.73.33.46.94 / mail : environnement@rlv.eu

 www.rlv.eu